

Comité national de l'eau

Réunion plénière

2 AVRIL 2024

Projet de procès-verbal

ORDRE DU JOUR

- I. Approbation du compte rendu de la réunion du 12 mars 2024.....5
- II. Plan eau, 1 an après : 100 % des mesures engagées.....5

La séance est ouverte à 14 heures 30, sous la présidence de Jean LAUNAY.

Jean LAUNAY, président du CNE

Merci aux personnes qui sont réunies aujourd'hui dans le salon des aigles de l'hôtel de Roquelaure du ministère et aux personnes qui assistent à cette réunion par visioconférence.

Merci M. BÉCHU de votre passage devant notre instance, même s'il sera court. Il est pour nous important de vous recevoir un an après les annonces du Président de la République sur le Plan eau, dont nous effectuerons le suivi lors de cette séance, et après la crise agricole dont nous mesurons l'importance et les enjeux sociétaux, politiques et de souveraineté. C'est l'occasion pour moi de rappeler, alors que nous fêtons la soixantième année de la loi sur l'eau fondatrice de 1964, que la gestion de l'eau ne peut pas être recentralisée à l'échelle du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire ni rebudgétisée à Bercy. Par ce propos, je pense être l'interprète de tous les présidents des comités de bassin.

M. le Ministre, les membres du Comité national de l'eau sont et resteront vigilants à ces principes, mais également à l'indispensable cohérence des politiques publiques sur les enjeux quantitatifs et qualitatifs que sont :

- Le respect de tous les usages.
- L'appui aux territoires dont vous assurez la cohésion.
- L'anticipation avec notamment l'intégration des inondations par le Comité d'anticipation et de suivi hydrologique (CASH).
- La réutilisation des eaux traitées (REUT) avec l'objectif d'optimiser ce recours et d'associer en amont à l'écriture des décrets et des arrêtés les principaux utilisateurs concernés par une interministérialité que je souhaite plus performante.
- La confiance de l'État envers lui-même, les agences de l'eau étant pleinement ses outils.
- La santé sur laquelle le ralentissement ou la réécriture du plan Écophyto ne doit pas faire oublier la protection des aires d'alimentation de captage, qui représentait déjà un objectif des Assises de l'eau en 2019.

M. le Ministre, je vous laisse la parole et je vous remercie encore d'être présent pour cette ouverture de séance.

Christophe BÉCHU, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

M. le Président, mesdames et messieurs en vos titres et qualités, je souhaite vous dire à quel point il m'était indispensable de participer à un moment ou à un autre à ce Comité national de l'eau. Le calendrier est effectivement compliqué, d'autant que j'ai appris avoir la première question au Gouvernement à 15 heures sur les inondations dans la Vienne, soit une contrainte indépassable et absolue en termes d'agenda.

Néanmoins, deux nécessités se présentaient selon moi, celle du contexte et celle indépendante à celui-ci. La raison indépendante est que nous nous trouvons un an après le Plan eau et qu'il s'agit de l'année du soixantième anniversaire de la loi sur l'eau. Peu d'organisations sont aussi anciennes et prouvent, par leur longévité, l'efficacité dont elles ont été le symbole pendant ces années.

La sécheresse de l'été 2022 nous a conduits à mesurer qu'il fallait sortir d'une culture de l'abondance. Les propos des scientifiques et l'impact du dérèglement climatique sur l'eau disponible nécessitent de réinterroger nos orientations et la mise en œuvre de nos mesures. L'eau représente le premier chantier à l'adaptation au changement climatique. Le Plan eau comprenait 53 mesures, qui ont toutes été engagées. Certaines ne sont pas encore réalisées

parce qu'elles demandent du temps, mais il n'en existe aucune pour laquelle nous n'avons pas lancé les concertations et les inspections ou ouvert les dossiers relatifs.

Compte tenu du nombre de communes qui ont été concernées par les ruptures d'eau potable pendant l'été 2022, nous avons beaucoup mis l'accent sur la question de la quantité. Le véritable enjeu de cette deuxième année est de mettre davantage l'accent sur la question de la qualité. Pour rappel, seulement 44 % des masses d'eau du pays se trouvent en bon état écologique et la question de l'eau ne se résume pas uniquement à celle de l'eau pour l'Homme mais également à celle pour les milieux, avec l'ensemble des conséquences qu'elle emporte et la nécessité de prendre en compte la dimension de la qualité à toutes les étapes. Faire en sorte d'améliorer cette qualité, économiser de l'eau dans un contexte où nous en avons moins et optimiser la ressource disponible sont les trois têtes de chapitre sur lesquelles nous nous sommes engagés.

Pour certaines mesures, nous nous apercevons de l'appétence, de l'envie, de l'intérêt ou de l'enthousiasme des territoires à s'en saisir. Le meilleur exemple est la réutilisation des eaux usées pour laquelle nous espérons 1 000 projets d'ici la fin du quinquennat. Déjà 700 projets sont actuellement discutés. Pour autant, cette mesure n'est pas une mesure miracle qui permettrait de ne pas nous poser la question de la sobriété ou de l'évolution des usages puisque, si elle démontre son intérêt en bord de mer, les eaux usées participent également aux milieux à l'intérieur des terres.

Il s'avère que les industriels jouent plutôt le jeu. Nous avons fait en sorte de mettre les énergéticiens autour de la table sur le plan des financements et de poser des principes pour le fonctionnement de nos structures avec l'évolution du plafond mordant et les perspectives de recettes complémentaires. Je dirais que ces dernières se trouvent au milieu du gué parce qu'il manque une part de financement qui reposait sur l'augmentation de la redevance pour pollutions diffuses, qui a connu un petit accident de trajectoire à la fin du mois de décembre 2023, et sur une fiscalité ZAN qui en a également connu un avec le rejet d'un dispositif par le Sénat, au titre de l'irrecevabilité financière, qui était censé apporter 150 millions d'euros et qui consistait à ce que les terrains qui devenaient constructibles puissent participer au financement du cycle de l'eau, étant donné que l'étalement urbain participe au déséquilibre des milieux.

De plus, nous avons lancé la lutte contre les points noirs avec des territoires qui se montrent parfois réticents à nous communiquer leurs taux de performance parce que le sujet de la gouvernance de l'eau se présente derrière et qu'un mouvement de résistance du modèle communal s'opère, bien qu'aucun schéma ne laisse penser que notre gestion de l'eau sera performante avec 11 000 services d'eau potable dans le pays, ce qui amène forcément à mutualiser une partie de nos investissements et de notre gouvernance. Les très grandes intercommunalités bouleversent l'analyse dans certains territoires et nous conduisent à chercher un chemin éventuel entre l'intercommunalité obligatoire et la commune isolée qui sera de toute façon proscrite avec le retour de la compétence départementale pour assurer des travaux d'interconnexion.

En parallèle, les sujets de désimperméabilisation rejoignent la stratégie de sobriété foncière avec le ZAN. Ils représentent un volet crucial parce que, en plus de réparer ce qui a pu être abîmé, il s'agit d'observer comment éviter d'accentuer les difficultés. Le niveau de sollicitation des Aquapréts témoigne du nombre de territoires saisis qui s'interrogent sur la manière d'accélérer les travaux à leur échelle.

J'ai bien conscience que la crise agricole a apporté des crispations dans le monde de l'eau, parce que l'équilibre du Plan eau reposait sur un financement permettant de financer une trajectoire hydraulique agricole. Une attente existe sur la trajectoire de projet et une visibilité sur la trajectoire du financement est souhaitée. Dans la continuité des propos du Premier Ministre et de mes échanges avec les organisations syndicales du monde de l'agriculture, cette question de la

planification écologique apparaît devant nous mais nous devons rapidement nous en saisir. Nous devons vous donner des éléments de visibilité financière qui crédibilisent le demi-milliard d'euros dont vous avez besoin pour faire face au besoin de financement, dont une part doit provenir de l'État dans une logique de fiscalité qui permettrait d'envoyer un signal-prix ou, en tout cas, d'amener une évolution de pratique et pas seulement des ressources. Dans ce domaine, nous avons des marges relativement considérables, telles que le peu de parcelles actuellement concernées par l'irrigation goutte à goutte et les écarts de pratiques pouvant être importants entre les territoires.

Derrière le projet de Sainte-Soline, nous faisons face à une réalité qui est celle de ne pas pouvoir assimiler les retenues agricoles aux méga-bassines sur un territoire, y compris parce que nous ne parviendrons pas à gérer demain la question des étiages dans un contexte d'eaux de surface moindres, ne nous permettant pas d'abreuver les troupeaux sans dispositifs de retenues des eaux de pluie, et de neige qui tombe sous forme de pluie et qui ne reste ainsi pas dans les hauteurs, bouleversant une partie de nos équilibres de montagne.

Se dire que nous réussissons mieux dans l'affrontement sur un sujet qui nécessite plus que jamais une discussion et un partage des usages serait une erreur. La principale réussite des agences de l'eau est d'avoir créé des parlements de l'eau permettant à l'ensemble des filières de discuter et de trouver des consensus et des compromis. Je suis très attaché à cette démocratie qui se vit dans vos agences. Je peux vous assurer que ma volonté est de préserver ce qui fonctionne et d'améliorer ce qui ne fonctionne pas.

Dans le contexte des cinq ou des dix dernières années, il a été émis la volonté de remettre un peu d'ordre dans un pays dans lequel les structures ont été multipliées. Certaines, qui assurent des missions pour l'État ou en son nom, en oublient qu'elles représentent son émanation, faisant apparaître la nécessité que le préfet devienne l'interlocuteur unique d'un territoire pour que les différentes parties prenantes puissent se tourner vers lui.

Les préfets se trouvent être au cœur du dispositif des agences de l'eau depuis 60 ans. La place du régalién a été effectivement conçue dès l'origine du dispositif dual, avec des présidents de comités de bassin et des préfets coordonnateurs de bassin. Cet équilibre doit être davantage mis sous tension par rapport aux objectifs du Plan eau, bien plus que des évolutions de gouvernance doivent être inventées, sachant que les pratiques des territoires sont très variées. Je suis convaincu que le domaine de l'eau est bien le domaine dans lequel la décentralisation se justifie, afin d'être capable de tenir davantage compte de ce qui se passe sur le terrain.

Ma présence vise donc à saluer ce que le Comité national de l'eau permet, en étant un lieu de rencontres des acteurs au-delà des disparités géographiques indispensables. Elle vise également à vous remercier d'avoir autant contribué à l'élaboration de ce Plan eau de 53 mesures et d'avoir été en première ligne pour la mise en œuvre d'une partie d'entre elles. Et elle vise à vous redire mon attachement à la gouvernance, aux dispositifs actuels et à la manière avec laquelle vous portez la voix des usagers et la préservation de l'avenir, tout autant que la responsabilité du présent à travers vos fonctions.

Je regrette de ne pas pouvoir répondre aux questions des membres du Comité et de devoir donner la priorité au Parlement.

Merci à vous.

M. BÉCHU quitte la séance.

I. Approbation du compte rendu de la réunion du 12 mars 2024

Jean LAUNAY, président du CNE

Avez-vous des remarques sur ce compte rendu qui vous a été adressé vendredi dernier ?

Pour ma part, je souhaite éclaircir mon propos en page 2 en remplaçant la mention « *pour que la pratique de l'argent qui dort ne perdure pas* » par la mention « *pour que la pratique du ponctionnement de l'argent qui dormirait ne perdure pas* ».

Florence DENIER-PASQUIER, FNE

Je pense que nos propos ont été bien synthétisés. J'ai oublié de le demander dans le cadre du précédent compte rendu, mais je souhaiterais que l'expression du vote sur l'avis Écophyto qui a eu lieu en début d'année y figure. De plus, le 12 mars, FNE a demandé que des éclaircissements soient apportés sur certains points du financement du Plan eau, auxquels M. GUILLAIN n'a pas pu répondre.

Concernant le vote sur l'avis Ecophyto, la DEB indique que celui-ci a recueilli 37 votes favorables, 7 votes défavorables et 1 abstention pour 45 votants.

Jean LAUNAY, président du CNE

Ma modification et le vote sur l'avis Écophyto seront donc intégrés au compte rendu du 12 mars 2024. Il serait bien que les demandes portées par Mme DENIER-PASQUIER trouvent des réponses auprès de M. GUILLAIN.

En l'absence d'autre remarques, le compte rendu de la réunion du 12 mars 2024 est approuvé à l'unanimité.

II. Plan eau, 1 an après : 100 % des mesures engagées

Célia de LAVERGNE, directrice de l'eau et de la biodiversité

Nous souhaitons retracer, avec beaucoup d'humilité, le parcours que nous avons mené collectivement depuis un an. Il n'existe pas une mesure de ce Plan eau qui n'implique pas un partenaire présent dans la salle ou en visioconférence.

Je souhaite rendre hommage aux filières industrielles pour le travail qui a été réalisé, aux agences de l'eau pour avoir contribué à la déclinaison du Plan et à la réflexion sur les trajectoires de sobriété, et aux partenaires des collectivités qui relèvent le défi de la réduction des fuites et celui de la sobriété.

Nous avons choisi de ne pas reprendre une par une les 53 mesures, mais les grandes lignes des belles avancées pour laisser le temps à un temps de questions-réponses le plus large possible.

Une présentation est projetée en séance.

Isabelle KAMIL, sous-directrice de la protection et de la gestion de l'eau, des ressources minérales et des écosystèmes aquatiques à la DEB

Nous reprenons notamment les éléments qui figurent dans le dossier de presse publié il y a une dizaine de jours.

➤ Sobriété des usages

Pour l'ensemble des acteurs, il s'agissait notamment de se mobiliser pour contribuer à l'objectif de baisse de 10 % des prélèvements à l'horizon 2030 fixé par le Président de la République. Pour ce faire, un travail important a été mené par les filières industrielles, se traduisant par l'établissement de plans de sobriété hydrique (PSH) pour 16 d'entre elles. Concernant la mesure visant à identifier les sites industriels qui devaient fournir un effort important d'économies d'eau, 55 sites industriels ont été identifiés. Ces sites représentent 25 % de la consommation d'eau de l'industrie française. 28 d'entre eux sont dotés d'un PSH. Par ailleurs, un contrat stratégique de la filière eau a été signé le 22 mars 2024, permettant de lui attribuer des objectifs stratégiques pour les prochaines années qui portent sur l'ensemble des axes du Plan Eau. En outre, FranceAgriMer a été saisi dans le but de mener des travaux visant à soutenir les pratiques agricoles économes en eau.

L'objectif de cet exercice de sobriété des usages était qu'il soit décliné par territoire. En mai 2023, le ministre avait saisi les présidents des comités de bassin pour que la trajectoire de sobriété soit déclinée à l'échelle des grands bassins hydrographiques. Nous n'avons pas remis les dates des comités de bassin qui ont eu lieu à la fin d'année 2023, mais ce travail a bien été mené par chaque bassin. Nous essayons d'agrèger les efforts envisagés par type d'usager.

➤ Optimiser la disponibilité de la ressource

De nombreuses mesures portaient sur les rendements des réseaux d'eau potable, avec la volonté de sécuriser l'approvisionnement en eau potable et de réduire les fuites des réseaux. À destination des 2 000 communes qui avaient connu des tensions lors de la sécheresse de l'été 2022, 500 opérations ont été recensées par les agences de l'eau, soit 124,6 millions d'euros de travaux dont 58,9 millions d'euros d'aides des agences de l'eau. De plus, l'une des mesures portait sur les 170 points noirs relatifs aux fuites recensés en mars 2023 dans l'outil SISPEA, dont le rendement de réseau était inférieur à 50 %. Nous avons pu constater que 62 points noirs ont été traités et que 93 collectivités ont bénéficié d'un accompagnement par les agences de l'eau. Ce travail se poursuit. En outre, la Banque des Territoires s'est mobilisée avec le lancement du collectif Aquagir le 3 juillet 2023 et plus d'1,3 milliard d'euros d'Aquaprêts et 1 million d'euros de crédits ingénierie ont été mobilisés depuis le 1^{er} janvier 2023.

L'autre groupe de mesures concernait la réutilisation des eaux usées traitées et des eaux non conventionnelles. L'un des objectifs était de lever les freins réglementaires à la valorisation des eaux non conventionnelles. Pour ce faire, plusieurs textes ont été pris au cours des derniers mois. Le premier est le décret REUT du 29 août 2023, qui a été suivi d'arrêtés ministériels en décembre 2023 pour l'arrosage des espaces verts et l'irrigation des cultures. Un arrêté sur les usages urbains est également en préparation. Le deuxième texte est le décret du 24 janvier 2024 relatif au secteur agroalimentaire, dont l'arrêté d'application est imminent. Le troisième texte concerne un décret et un arrêté sur les usages domestiques des eaux impropres à la consommation humaine, au sujet desquels la consultation publique a eu lieu en janvier. L'objectif global poursuivi est d'aboutir à 1 000 projets de valorisation des eaux non conventionnelles. La mission flash d'inspection menée l'été dernier a permis de pré-identifier plus de 400 projets. Elle a fait l'objet d'une actualisation auprès des DDT et des agences de l'eau. Le dossier de presse mentionne désormais plus de 500 projets ayant émergé dans les territoires.

Célia de LAVERGNE, directrice de l'eau et de la biodiversité

Nous sommes en train de passer d'un cadre réglementaire qui ne facilitait pas les projets, par rapport à celui d'autres pays comme l'Espagne ou l'Italie, à un nouvel équilibre de celui-ci.

Nous souhaitons qu'il soit le plus stable possible, mais le changement de plusieurs « briques » et l'accompagnement sur le terrain prend du temps. Les retours sur les textes que nous avons présentés font état d'une facilitation du cadre réglementaire. Au cours de cette deuxième année, nous envisageons de créer les conditions d'un groupe de travail pour recueillir les difficultés rencontrées face à ce nouveau cadre, l'améliorer de manière continue et faire en sorte que les 1 000 projets soient mis en œuvre.

Isabelle KAMIL, sous-directrice de la protection et de la gestion de l'eau, des ressources minérales et des écosystèmes aquatiques à la DEB

Je mentionne, en outre, l'appel à manifestation d'intérêt du Cerema sur la REUT littoral qui doit être lancé à l'été 2024.

➤ Qualité de l'eau et prévention des pollutions

Sur le renforcement de la protection des aires d'alimentation de captage, des plans de gestion pour la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) sont déployés avec les collègues du ministère de la Santé sur les captages identifiés comme sensibles. Un travail de finalisation de la directive eau potable doit être mené. Également, la stratégie Écophyto 2030 fait toujours l'objet de travaux.

Une mesure portait sur les stations d'épuration urbaines. Dans le cadre des 11^{ème} programmes d'intervention, la mise aux normes de 114 stations d'épuration a pu être effectuée, pour laquelle 61 millions d'euros d'aides ont été alloués par les agences de l'eau en 2023.

Au sujet de la restauration du grand cycle de l'eau et des solutions fondées sur la nature, le jury national s'est tenu le 21 mars 2024, donnant lieu au lancement d'opérations phares (9 projets sélectionnées dont 3 en outre-mer). Nous visons également l'élaboration d'une feuille de route du génie écologique à l'automne 2024. Dans le cadre du volet du Fonds vert relatif à la renaturation et la désimperméabilisation à destination des collectivités, 120 millions d'euros de subventions ont été mobilisés. Cette mesure est reconduite en 2024. S'agissant des zones humides, 96 millions d'aides ont été alloués par les agences de l'eau pour leur protection.

➤ Recherche et innovation

Concernant Innov'eau, dont l'appel à projets a été lancé en juillet 2023, une première relève de projets a eu lieu le 14 décembre dernier. Nous sélectionnons actuellement une vingtaine de projets pour environ 10 millions d'euros d'aides demandés. Une deuxième et une troisième vague de relève auront respectivement lieu la semaine prochaine et en septembre.

En outre, l'étude prospective de France Stratégie sur les besoins en eau en France se poursuit au premier semestre, en lien avec le travail mené sur Explore 2, dont le séminaire de restitution est prévu pour le 28 juin 2024.

➤ La gouvernance locale

L'objectif était de généraliser les instances de dialogue pour que la gouvernance soit plus ouverte, efficace et lisible. L'un des axes forts visait à moderniser les schémas d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE). En l'occurrence, nous avons le plaisir de vous annoncer le lancement de la consultation publique sur le projet de décret SAGE qui est en cours depuis le 28 mars et qui s'achèvera le 21 avril 2024. Il permet d'améliorer le fonctionnement des commissions locales de l'eau (CLE) par des modalités de simplification et de modernisation, d'aborder les trajectoires de prélèvement et d'assurer une meilleure articulation entre les règlements des SAGE et les documents d'urbanisme.

Concernant l'élargissement du CNE, l'approche retenue vise à intégrer de nouveaux représentants des usagers de l'eau et de la jeunesse comme prévu dans le cadre du Plan eau, avec la volonté de conserver un espace de dialogue et une participation active des membres. Nous avons effectivement noté l'absentéisme récurrent de certains membres disposant parfois de plusieurs sièges au CNE. Nous souhaitons également renforcer la représentation des instituts de recherche et d'éducation, afin de garantir l'objectivation des débats, tout en maintenant un équilibre entre les différents collèges, ce qui est la difficulté de l'exercice.

D'un point de vue pratique, il est seulement nécessaire de prendre un décret simple de modification de la composition de la CNE et un arrêté de nomination des nouveaux membres. Ce travail peut néanmoins nécessiter plusieurs mois, compte tenu notamment des désignations dans les différentes instances concernées. Nous prévoyons de vous présenter le projet de décret simple au printemps et une préfiguration du CNE élargi avant la désignation des représentants, dans la perspective d'une installation du nouveau CNE au quatrième trimestre 2024.

Interventions

Hervé PAUL, vice-président du CNE

La position de la FNCCR est claire sur les difficultés rencontrées par les services d'eau et d'assainissement. En effet, ils sont confrontés à un mur d'investissements pour rattraper les investissements qui n'ont pas pu être effectués les années précédentes et ceux des nouveaux enjeux. Ces derniers portent sur la disponibilité de la ressource, notamment sur les performances des réseaux, les process de traitement de l'eau qui sont encore très consommateurs, mais surtout sur le vieillissement des canalisations qui concerne malheureusement, en plus des communes qui ont un rendement de réseau inférieur à 50 %, un panel de collectivités dont le rendement est inférieur pour des raisons diverses.

Il a été indiqué que nous sommes intervenus sur la disponibilité et que nous interviendrons désormais sur la qualité. Cependant, la disponibilité, la quantité et la qualité de l'eau sont indissociables. Lorsque l'eau est trop importante, sa qualité se dégrade, de même que lorsqu'elle est insuffisante, par un phénomène de concentration. Néanmoins, des problèmes spécifiques à la qualité nécessitent des investissements massifs. Se pose la question de continuer à épandre des produits que nous savons traiter et que nous retrouvons dans l'eau potable en sachant qu'ils sont nocifs pour la santé humaine, ou de se mettre d'accord tous ensemble sur la nécessité de changer de paradigme afin de décider de l'avenir que nous souhaitons pour notre pays et les générations futures.

Également, la nouvelle directive sur les eaux résiduaires urbaines (DERU), dont le texte sera prochainement publié, nous met face à un mur d'investissements. Personne n'est actuellement capable de dire combien la France devra investir pour atteindre les nouveaux objectifs qu'elle fixe.

De plus, les services d'eau et assainissement ont connu une augmentation considérable de leurs coûts de travaux, les obligeant à en mener moins avec la même capacité d'investissement, une augmentation du coût de l'argent les obligeant à moins emprunter, et une augmentation de leurs coûts d'exploitation liée à l'augmentation des coûts des réactifs, de l'énergie et des salaires notamment, diminuant leur capacité d'autofinancement.

Au niveau des recettes, les commissions programmes d'intervention font le constat que le domaine 2 n'est pas à la hauteur, raison pour laquelle nous demandons qu'au moins la moitié des contributions des usagers domestiques aux agences de l'eau soient affectées au domaine 2. La variable d'ajustement est le prix de l'eau, qui continuera d'augmenter considérablement. Plutôt que de donner la méthode pour avoir le bon prix de l'eau de manière centralisée, il faut permettre aux territoires de mener des études locales et de mettre en place une tarification adaptée à leurs objectifs, parce que leurs abonnés et leurs réalités de consommation sont différents.

Dans les autres recettes qui manquent à l'appel figure la redevance biodiversité. Où en sommes-nous ? La compensation pour le programme 113 eau et biodiversité n'est également plus évoquée. Et quand accélérerons-nous sur le doublement de la redevance pour pollutions diffuses ? Des redevances sur les médicaments, les cosmétiques, les détergents, les textiles qui engendrent beaucoup de microplastiques avaient été également évoquées, sans oublier les PFAS.

Enfin, sur le droit d'accès à l'eau, les services d'eau ont été enjoins à réaliser des diagnostics sur chaque territoire avant le 31 décembre 2024, or le financement de ces diagnostics n'a toujours pas été décliné par le projet de loi de finances.

Il faut que nous progressions sur ces sujets, sachant qu'ils font consensus.

Marie-Laure WOLF, direction générale des entreprises

Je souhaite seulement préciser, au sujet des actions industrielles, que le nombre de plans de sobriété hydrique s'élève à 45 plans. Ces plans des 55 entreprises représentent plus de 160 projets, soit un investissement total de 327 millions d'euros.

Danielle MAMETZ, distributeurs d'eau en régie

Je souhaiterais savoir, sur les aires d'alimentation de captage, si les montants fléchés pour le soutien à l'agriculture biologique et aux installations en agroécologie, pour les paiements pour services environnementaux et pour les acquisitions foncières, qui s'élèvent à 100 millions d'euros au total, sont engagés prioritairement pour leur protection ? Il nous semble effectivement prioritaire de les sanctuariser.

Concernant la mise en œuvre dans les territoires, notamment des PGSSE, les collectivités nous remontent qu'elles rencontrent parfois la difficulté à obtenir les arrêtés auprès des préfets. Nous souhaitons un véritable appui de l'État sur cette déclinaison.

Sur la sobriété, nous regrettons qu'elle ne repose que sur les usagers des services d'eau et d'assainissement et sur le volet industriel. Dans les Hauts-de-France, tous les projets de nouvelles installations de réindustrialisation demandent beaucoup d'eau, allant d'un à deux millions de mètres cubes par entreprise et par an. Pourtant, le préfet nous demande de retirer les mesures de conditionnalité que nos services d'eau souhaitent ajouter dans les contrats.

Comme l'a indiqué Hervé PAUL, il ne faut pas dissocier la quantité et la qualité. À titre d'exemple, les installations agroalimentaires ont prioritairement besoin d'eau potable dans leurs process.

Thierry BURLLOT, président du comité de bassin Loire-Bretagne

D'abord, nous devons nous féliciter collectivement de la véritable mobilisation des acteurs locaux que le Plan eau a suscitée. Une prise de conscience sur le fait que l'eau est un sujet s'est opérée. Depuis quelques mois, j'ai le sentiment que nous n'abordons pas vraiment les vraies questions. J'ai l'impression, notamment à travers les médias, que nos organisations sont ciblées comme des lieux infréquentables ou inintéressants, alors qu'elles réalisent un travail exceptionnel de mobilisation.

Depuis le Plan eau, des décisions importantes ont été prises, notamment celle de Mme BORNE sur le plan Écophyto dans un contexte de crise agricole, et celle imposant aux agences de l'eau de financer les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC). Le montant de la dernière décision votée par le comité de bassin Loire-Bretagne s'élève à 119 millions d'euros, sans aucune contribution extérieure, sur un budget de 380 millions d'euros. Nous l'avons votée parce que nous considérons que ces mesures s'inscrivent dans le bon sens de la reconquête de

la qualité de l'eau. Force est de constater que le ministère de la Transition écologique s'est plié aux décisions du ministère de l'agriculture.

Les dernières remontées font état de la remise en cause des commissions locales de l'eau par certains préfets, des études hydrologie, milieux, usages et climat (HMUC) ou encore de la gouvernance de l'eau qui serait trop compliquée comme l'a indiqué le ministre de l'agriculture Marc FESNEAU au congrès de la FNSEA. Parfois, nous nous demandons à quoi nous servons.

Évidemment, nous avons besoin de nos agriculteurs pour la reconquête de la qualité de l'eau, mais nous avons surtout besoin que le CNE, les comités de bassin et les agences de l'eau réfléchissent collectivement. Constater que des décisions sont prises en dehors de nos instances pose la question de leur rôle 60 ans après la loi sur l'eau qui a fait référence dans le monde entier.

Hervé PAUL a raison. Les agences de l'eau fonctionnent grâce aux redevances des contribuables, des consommateurs, des pêcheurs, des industriels et des agriculteurs. Je rappelle qu'il s'agit d'une caisse commune qui veut une discussion commune et qui fixe un projet commun autour d'un bien commun. Comment pouvons-nous accepter que certains puissent discuter ailleurs tout seuls et nous ponctionnent ?

J'en appelle, M. le Président, à une discussion sur trois sujets à travers un CNE exclusif : la gouvernance, la fiscalité et les redevances. Le Plan eau a fait naître de belles ambitions. Ne passons pas à côté du sujet agricole et de celui de Sainte-Soline. Il faut que nous trouvions ensemble les voix de la raison que sont l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

Jean LAUNAY, président du CNE

Je pense que le CNE partage tes interrogations. Depuis que je le préside, je m'efforce à ce qu'il s'empare des sujets de la manière la plus collective et proactive possible.

Dan LERT, comité de bassin Seine-Normandie

J'insiste sur le financement du Plan eau, qui repose essentiellement sur les particuliers des services d'eau et d'assainissement qui font face à un mur d'investissements, ce qui entraînera des conséquences sur le prix de l'eau, sachant que les objectifs de sobriété hydrique sont très élevés. Ce financement des agences de l'eau sort de la lettre de cadrage ministérielle qui leur avait été adressée, qui annonçait un rééquilibrage.

Concernant la qualité de l'eau, nous demandons dans notre avis, remis dans le cadre de la stratégie Écophyto, la sanctuarisation des aires d'alimentation de captage et le renforcement des aides aux agriculteurs qui participent à la réduction des pesticides et des nitrates sur ces aires. Nous sommes inquiets du devenir de cet avis et du contenu de la prochaine stratégie Écophyto. Pour rappel, deux tiers des masses d'eau sont polluées par des résidus de pesticides notamment.

Maurice LOMBARD, industries agricoles et alimentaires

Pour rebondir sur ces propos, je suis certain que la partie industrielle sera la plus sollicitée, dans laquelle j'inclus EDF qui sera quasiment le seul financeur du Plan eau pour certaines agences.

Au sujet des PSH, j'ai apprécié les remerciements adressés aux filières industrielles pour leur participation. La diversité des filières nécessite de travailler filière par filière.

Dans le travail que nous avons mené pour l'administration, nous nous sommes aperçus que nous connaissions peu d'informations et que nous rencontrons de la difficulté pour faire le lien entre les différentes bases d'information des ministères. Nous appelons donc de nos vœux un travail sur la connaissance des consommations du monde industriel.

Concernant la sobriété, l'amélioration des process par les nouvelles technologies est importante, ainsi que le stockage afin que le monde industriel puisse réaliser des économies d'eau.

Sur la REUT, je suis d'accord sur le fait que la qualité et la quantité ne peuvent pas être dissociées.

Au sujet des nouvelles industries « vertes », il est certain que certaines d'entre elles consomment beaucoup d'eau, mais une évolution écologique comporte également des contraintes négatives.

Florence DENIER-PASQUIER, FNE

Je souscris complètement aux propos d'Hervé PAUL et de Thierry BURLLOT sur les enjeux de la démocratie de l'eau. Travailler pendant des mois pour que l'ensemble de nos décisions votées soient écartées par des accords bilatéraux est une pratique détestable.

Je reviens sur les deux points que j'ai soulevés au précédent CNE en m'appuyant sur le dossier de presse, relatifs aux trajectoires de sobriété. D'ailleurs, s'il est bien de publier un dossier de presse avant le CNE, ce n'est pas forcément agréable par rapport au suivi des mesures du Plan eau. Contrairement à la trajectoire d'économie d'eau des Assises de l'eau, l'objectif de -10 % d'eau prélevée d'ici 2030 du Plan Eau ne semble pas partagé par tous les usages.

La page 14 du dossier de presse indique que *« cette approche autorise l'augmentation des surfaces irriguées, dans les territoires où l'état qualitatif de la ressource le permet avec, en corollaire une réduction de la consommation moyenne d'eau à l'hectare irrigué »*.

Si le ministère de la Transition écologique a effectué le travail qui lui a été demandé il y a deux ans par le CNE, nous attendons toujours les données du ministère de l'Agriculture sur l'affectation des cultures irriguées. Pour rappel, 7 % des surfaces irriguées représentent 58 % de la consommation nationale. L'enjeu collectif de sobriété ne sera donc pas atteint si l'agriculture n'est pas incluse. En termes de rigueur, il est inacceptable que l'indicateur de sobriété à l'hectare continue d'être mis en avant, alors qu'il procède à des moyennes et masque des déficits creusés dans certains territoires.

En effet, l'analyse montre que la consommation est restée stable entre 2010 et 2020, passant de 1 910 à 1 900 mètres cubes par hectare, avec une moyenne de 40 mètres cubes par hectare en Meurthe-et-Moselle et de 9 700 mètres cubes par hectare dans les Pyrénées-Orientales, s'expliquant par une irrigation gravitaire et des réseaux fuyards. Cet indicateur cache en fait l'augmentation de 13 % des prélèvements pour irrigation, dont 21 % dans les eaux souterraines, ainsi que l'augmentation de 15 % des surfaces irriguées et de 23 % des surfaces équipées.

De plus, la souveraineté alimentaire ne peut pas porter sur 8 % des terres. La sobriété est une ressource limitée pour des besoins hiérarchisés. Évidemment que des priorités doivent être données dans les territoires sur les enjeux de souveraineté alimentaire. L'eau d'irrigation ne peut pas être distribuée de façon commune, au risque de créer des déséquilibres entre les usages et les milieux aquatiques.

J'alerte donc sur le fait de trouver des éléments dans le dossier de presse du ministère de la Transition écologique qui ne figuraient pas dans le Plan eau.

Nicolas GARNIER, AMORCE

Nous sommes d'accord avec les propos d'Hervé Paul notamment. La question importante du *monitoring* n'a pas été évoquée, notamment la nécessité de capteurs de télérelève pour les plus grands préleveurs et les procédures de déclaration qui ne sont pas respectées pour le forage, comme l'avait relevé Hervé PAUL.

Concernant la baisse de 10 % des prélèvements, 60 de nos collectivités locales aux tailles variées ont lancé une opération pour parvenir à cet objectif. Nous espérons vous fournir les chiffres à la rentrée prochaine. Ce pourcentage pose néanmoins question. La sommes des baisses aboutira-t-elle à un objectif cohérent ?

Nous saluons le fait que le sujet de la REUT n'est pas clos, parce que des usages nous semblent encore trop contraints, tels que le multiusage, les eaux de piscine et les eaux grises.

Sur la qualité de l'eau, nous pensons que le plan de protection du préfet devrait conduire à une interdiction lorsqu'il n'a pas entraîné les conséquences attendues.

S'agissant des PFAS, le moment nous semble propice pour introduire une REP (responsabilité élargie des producteurs) à la française, surtout que les acteurs concernés ne payent rien actuellement. Cependant, le sujet de la pollution diffuse manque dans le texte actuel.

Sur le financement, la question de la réforme commencée il y a un an est sa pluri-annualisation. Dans d'autres domaines comme le carbone et les déchets, la trajectoire de prélèvement s'effectue sur 5 ou 10 ans, ce qui permet de donner de la visibilité au signal-prix. La planification des redevances ne doit pas se limiter à l'usage de l'argent par les agences de l'eau, mais s'étendre au signal-prix qui sera levé.

En outre, M. BÉCHU a indiqué la semaine dernière que nous entrons dans une phase où l'écologie sera davantage négociée et qu'il sera difficile de trouver des points de consensus absolus. Il faut avoir espoir dans cette capacité à mettre l'eau au bon niveau politique.

Luc SERVANT, chambres d'agriculture

La gestion de l'eau est effectivement du ressort du ministère de la Transition écologique, mais l'agriculture doit être impliquée compte tenu de la place qu'elle prend. Comme l'a souligné le président Launay en introduction, j'en appelle à ce que l'interministérialité soit plus efficace.

Concernant la sobriété, je rappelle que l'agriculture prendra la part la plus importante sur l'étiage, avec des baisses de prélèvement qui seront bien supérieures à 10 %. D'autres usagers ne procéderont pas à de telles baisses parce qu'ils prélèveront dans le milieu. Il apparaît donc nécessaire de distinguer les prélèvements à l'étiage des prélèvements hors étiage, sur lesquels des marges de manœuvre existent. Je pense qu'il faut sortir du débat sur la place de l'agriculture. Ce qui nous importe est la sécurisation de l'eau lors de la mise en place des cultures, sur quoi nous devons travailler. L'eau prélevée l'été n'est jamais sécurisée en raison des sécheresses et des situations de crise.

Au sujet des aires d'alimentation de captage, il faut accompagner les outils comme les mesures agro-environnementales auxquels nous croyons fortement.

Enfin, je réitère l'idée de recourir aux Aquaprêts pour financer les ouvrages structurants de l'agriculture et du stockage, ce qui permettrait d'étendre les durées de remboursement et de mettre en place les outils.

Célia DE LAVERGNE, directrice de l'eau et de la biodiversité

La tension sur la ressource en eau est de plus en plus palpable, étant médiatiquement portée. Il a été souligné que les agences et les parlements de l'eau permettent de trouver des solutions au plus près du terrain. Je n'opposerai pas les différents mondes et je renouvelle un souhait collectif.

Concernant la gestion patrimoniale des services publics d'eau et d'assainissement, la structuration de la maîtrise d'ouvrage fait partie des pistes de réponse, même si nous avons conscience de la

résistance communale qui s'opère encore sur le terrain. La capacité d'investissement de ces services et leur accompagnement sont l'objet de l'offre effectuée par la Banque des Territoires, dont les Aquaprêts sont passés d'environ 400 000 euros à 1 000 000 d'euros en moins d'un an, ce qui montre l'appétence croissante de certains services publics d'eau et d'assainissement. Nous devons collectivement accélérer parce que nous devons effectivement atteindre d'autres réseaux que les 170 points noirs identifiés par SISPEA.

Sur la question du modèle économique des services d'eau et d'assainissement, je pense qu'un travail plus large doit être mené. Nous avons déjà financé une étude avec le Cercle Français de l'Eau qui porte sur ce sujet. Au niveau du CNE, nous pouvons peut-être entamer une réflexion qui permettrait de le mettre à plat.

Sur la qualité de l'eau, le Plan eau représentait une première marche politique franchie par rapport à une stagnation du financement des agences de l'eau depuis bien longtemps. Elle était ambitieuse parce qu'elle venait rompre avec une tradition. D'autres marches devront être franchies ensemble, mais essayons déjà de réussir la première pour assurer notre crédibilité. Au sujet de la DERU, la deuxième directive sur les eaux résiduaires urbaines a été votée fin mars et sera transposée à partir de l'automne pendant 18 mois. Trois points sont à signaler sur cette DERU :

- La mise en place d'une redevance micropolluants qui s'assoit sur deux secteurs principaux que sont la pharmacie et la cosmétique et qui laisse la possibilité d'élargir à d'autres secteurs contributifs, pour les agglomérations de plus de 150 000 équivalent-habitants et les zones à enjeux de plus de 10 000 équivalent-habitants.
- Le financement sur lequel nous avons lancé une mission d'inspection afin de rassembler les études existantes et de chiffrer le coût.
- Les PFAS qui feront l'objet d'un débat parlementaire.

S'agissant du financement du Plan eau, je rappelle que les discussions actuelles visent à ce que le monde agricole contribue à l'ensemble du 12^{ème} programme des agences de l'eau et à des trajectoires acceptables permettant d'engager des mesures qui sont moins avancées dans le Plan eau.

Le ministre souhaite que la deuxième année du Plan eau soit également celle de la qualité et que nous nous attachions à des sujets précis, notamment celui des captages, sur lequel je laisse Marie-Laure Métayer vous formuler une réponse précise.

Soyez sûrs que le ministère est convaincu du modèle des agences de l'eau. Nous partageons les éloges sur le travail de mobilisation collective et nous souhaitons être nombreux à le faire savoir dans les réseaux pour donner lieu à un consensus national et préserver le modèle des agences de l'eau. Nous avons peut-être tendance à ne pas assez valoriser et porter ce que nous faisons. Aujourd'hui, certains discours sur les agences de l'eau relèvent davantage d'une méconnaissance de leur fonctionnement qu'un rejet du modèle.

Au sujet des capteurs de télérelève, nous avons demandé d'identifier les zones d'expérimentation de manière très encadrée. Nous avons conscience que cette mesure est moins avancée.

Sur les forages, la question de leur prélèvement dépend de trois codes (rural, de la santé publique et de l'environnement) sur lesquels nous avons réalisé un travail de mise à plat. Nous avons ensuite demandé au BRGM de travailler avec nous sur l'alignement de la géothermie avec les forages, afin d'assurer une cohérence. À la suite de ce travail, nous lancerons la consultation sur les projets de texte qui permettront de simplifier la procédure de déclaration en abaissant son seuil de 10 000 mètres cubes à 1 000 mètres cubes, sachant que l'objectif visé est mars 2025 mais qu'une partie nécessiterait peut-être une disposition législative.

Marie-Laure METAYER, adjointe à la directrice de la direction de l'eau et de la biodiversité

Concernant les aires d'alimentation de captage, je rappelle qu'une réforme législative en application de la direction eau potable s'est traduite par une ordonnance portant sur la définition de la notion de point de prélèvement sensible, qui doit permettre d'agir avant que la norme de potabilité soit atteinte. Les captages dépendaient également de trois codes (rural, de la santé publique et de l'environnement) qui ne s'articulaient pas complètement. L'exercice de l'ordonnance a permis de faire converger les captages du code de la santé publique avec l'aire d'alimentation de captage et de conserver le dispositif de zones soumises à contraintes environnementales (ZSCE) prévu par le code rural. Il nous reste à définir la notion de point de prélèvement sensible avant la fin d'année.

Ensuite, nous rédigerons un guide d'accompagnement pour aider les collectivités territoriales à mettre en place les PGSSE, qui doivent l'être sur l'ensemble des captages eau potable avant la fin 2027, comme le prévoit la directive européenne. De plus, nous devons accompagner les préfets sur les ZSCE et leur bonne articulation avec les PGSSE grâce à des déclenchements automatiques. Nous devons également accompagner les agriculteurs notamment, sachant que la notion de point de prélèvement sensible se rapporte à l'ensemble des pollutions diffuses. Des outils d'accompagnement prévus pour les changements de pratiques sont déjà mobilisés par les agences de l'eau sur les captages eau potable.

Pour répondre à la question sur le montant total de 100 millions d'euros prévu dans le Plan eau, nous n'avons pas encore mené d'action parce que les agences de l'eau prennent en charge 70 millions d'euros supplémentaires au titre des MAEC (mesures agroenvironnementales et climatiques) dans leur budget et que de nombreuses MAEC concernent les captages eau potable ; mais également parce que la contribution agricole au financement du Plan eau n'est pas encore stabilisée et que nous travaillons à une deuxième génération de PSE (paiements pour services environnementaux), avec un focus sur les captages eau potable, dans le cadre du système des paiements pour services environnementaux qui avait fait l'objet d'une expérimentation qui s'est achevée à la fin 2022. Nous espérons que l'ensemble de ce travail sera en place en 2025 pour le début du 12^{ème} programme d'intervention des agences de l'eau..

Au sujet du plan Écophyto, les contributions ont bien été analysées et la rédaction de la stratégie est en cours de finalisation.

Emmanuel STEINMANN, ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

L'objectif de sobriété assigné à l'agriculture, qui est celui de la stabilisation des prélèvements, part du constat que l'évapotranspiration augmentera avec le changement climatique, ce qui accentuera les besoins des cultures en eau et conduira certains territoires à développer des techniques d'irrigation pour pouvoir sécuriser les productions alimentaires et à diminuer les prélèvements en période d'étiage dans les zones en tension. Pour atteindre cet objectif, nous nous inscrivons dans une logique de sobriété à l'hectare, accompagnée par les autres mesures du Plan eau, telles que les aides à l'investissement de pratiques de culture plus résilientes, l'accompagnement hydraulique pour moderniser et rendre plus efficaces les dispositifs existants, et la substitution des prélèvements en période d'étiage par les prélèvements en période de hautes eaux.

Sur les données relatives à l'irrigation, nous avons confié à l'INRAE un travail conséquent d'analyse des données issues du dernier recensement agricole effectué en 2020, afin de les comparer avec les données des précédents recensements agricoles. Ce travail devrait être rendu dans les prochains mois.

Jean LAUNAY, président du CNE

J'allais dire « c'est tout », me faisant l'interprète des interrogations dans la salle, sachant que nous sommes en 2024, que les résultats sont attendus pour 2025 et que l'actualité du CNE pousse à avoir des réponses au plus vite.

Par ailleurs, je préviens Frédéric MOLOSSI que nous avons bien reçu le courrier de l'ANEB, qui s'inscrit dans le sens des propos de M. BURLOT et des miens, c'est-à-dire vers un CNE proactif et qui continue d'inciter à l'enclenchement plus rapide des actions.

Stéphane ROZÉ, FNAB

Le mauvais état écologique des masses d'eau nous rappelle que nous avons raison de travailler sur la reconquête de la qualité de l'eau. Des budgets colossaux y sont dédiés, ce qui doit nous amener à trouver des mesures plus efficaces que celles en vigueur. Pour éviter de dépolluer, il faut éviter de polluer. Je pense qu'il est urgent de supprimer l'utilisation des pesticides, notamment dans les aires d'alimentation de captage, afin de ne pas avoir à les retirer de l'eau de consommation. L'agriculture biologique doit être renforcée dans ces zones et partout ailleurs. Il est un peu désolant que la suspension du plan Écophyto ne nous donne pas le bon signal. Il faudrait renforcer les mesures 23 et 27 de manière à agir rapidement.

Betsabee HAAS, comité de bassin Loire-Bretagne

Concernant les PFAS et des microplastiques, je souhaite rappeler l'importance des études HMUC (hydrologie, milieux, usages et climat). Il est important que nous soyons solidaires des CLE qui engagent ces études.

Au sujet de l'importance des préfets, le préfet de mon département a indiqué dans une interview que les contrevenants auront le droit à l'erreur en cas d'arrêtée sécheresse. S'il est bien de rappeler qu'ils représentent l'émanation de l'intérêt général, j'alerte sur le fait que ce n'est pas toujours le cas dans certains territoires, ce qui laisse peu de moyens aux collectivités.

Je rappelle par ailleurs que 80 % des français habitent en ville et que 80 % des redevances sont payées par les particuliers. Il est vraiment temps de travailler avec les villes de manière plus proactive, et avec France urbaine, que ce soit sur la réutilisation ou la sobriété. Les sujets de toilettes sèches, d'eaux de piscine ou de gestion de l'eau à la parcelle sont effectivement poussifs.

Enfin, j'entends la nécessité de simplifier la gouvernance avec les SAGE et le CNE, mais il est important de nous fournir des informations précises sur les procédures de nomination, d'autant plus dans une période de fragilité de la démocratie participative.

Claude MIQUEU, personnalité qualifiée

Je rappelle que l'ambition de notre CNE, qui est celle de la restauration de la continuité écologique des cours d'eau, reste intacte. D'ici 2030, un texte européen portera sur celle-ci. Je souhaite simplement que nous n'oublions pas cette échéance et que le CNE réactive son groupe de travail sur ce sujet qui reste sensible sur le terrain.

Tristan MATHIEU, FP2E

Je souhaite féliciter les services de l'État pour les travaux menés sur les sujets réglementaires. Si nous sommes souvent un peu impatients, nous sommes également très reconnaissants du travail effectué par les ministères.

En revanche, nous devrions également nous attacher à mesurer l'apport de la politique de l'eau, même si ce n'est pas facile de le quantifier. L'Europe estime que le rythme d'investissement de la DERU révisée s'élèvera à 3,8 milliards d'euros par an et que les bénéfices lui seront bien supérieurs.

Charlotte VASSANT, chambres d'agriculture

La souveraineté alimentaire ne s'obtiendra que si nous parvenons à avoir de l'eau l'été, notamment pour l'irrigation du maraîchage. Par ailleurs, la pertinence des métabolites met aujourd'hui plus d'un an et demi à être définie, ce qui explique l'absence de plan d'action.

Concernant la réutilisation de l'eau, nous souhaitons que la même politique soit appliquée au nord comme au sud du pays. De plus, les industriels sont incités à ne pas utiliser de l'eau potable pour laver les légumes, ce qui leur causera des difficultés à ne pas provoquer de scandale sanitaire. Il faut savoir ne pas abuser de la sobriété.

Jean LAUNAY, président du CNE

Le CNE est prêt à porter un colloque dans le cadre des 60 ans de la loi sur l'eau, avec le soutien de la DEB et du Cercle français de l'eau (CFE) que préside Thierry BURLOT, afin d'approfondir les sujets abordés aujourd'hui.

Célia DE LAVERGNE, directrice de l'eau et de la biodiversité

Au sujet des études HMUC, une mission d'inspection porte actuellement sur les indicateurs et la méthodologie, mais je pense que la manière avec laquelle nous présentons l'étude afin que les usagers se l'approprient est importante. Il faut parfois accepter que nous ne pourrions plus réaliser des prélèvements en raison du changement climatique. À terme, l'idée est que le territoire français soit couvert entièrement par les CLE, qui permettront de les mettre en discussion.

Nous soutiendrons évidemment la réactivation du groupe de travail sur la continuité écologique demandée par M. MIQUEU.

Concernant les bénéfices des investissements au regard des coûts, c'est malheureusement sous l'effet des crises qu'ils sont visibles, comme à Mayotte. Le retour d'expérience, qui aura lieu fin avril, fait état que le coût de la crise est bien supérieur à l'investissement qu'il aurait fallu faire en amont. Je pense que nous devons partir systématiquement de ce constat.

➤ Mise en place des mesures du Plan eau par les agences de l'eau

Thierry VATIN, directeur général de l'agence de l'eau Artois-Picardie

Dans notre bassin, la trajectoire a été votée en octobre 2023, prévoyant 10 % d'économies d'eau à l'horizon 2030. Le bassin a également pris ses responsabilités sur les redevances, puisque nous avons déjà voté l'augmentation du plafond de recettes de 18 %. Il nous manque désormais les redevances nationales permettant de le compléter.

Sinon, nous avons voté une augmentation de 80 millions d'euros pour notre programme d'intervention dès 2023 et pour 2024, répartie sur les trois axes principaux du Plan eau. Une force opérationnelle a été mobilisée avec le monde industriel, afin de réaliser 25 millions de mètres cubes d'économies pour lesquelles nous investirons 10 millions d'euros. Concernant le monde agricole, nous avons prévu de financer tous les projets d'économie d'eau relatifs à l'irrigation et un plan de résilience. S'agissant des collectivités, 10 millions d'euros seront investis pour réduire les

fuites, 5 millions d'euros pour distribuer des kits hydro économes à toutes les collectivités et 4 millions d'euros pour la promotion de la REUT et des eaux non conventionnelles, notamment les eaux d'exhaure de notre secteur minier. Nous avons également prévu un programme « ville sobre et perméable » et avons lancé un appel à projets « gestion de l'eau et de la biodiversité dans les parcs locatifs des bailleurs sociaux ».

Au sujet des captages, nous sommes fortement mobilisés pour parvenir à obtenir des mesures au niveau de performance très haut, afin de compenser totalement les pertes de culture dans les captages prioritaires. Nous avons été également labellisés sur les solutions fondées sur la nature. En outre, nous avons déjà investi 1 million d'euros sur la mesure 29, à destination de quatre stations d'épuration.

Sandrine ROCARD, directrice générale de l'agence de l'eau Seine-Normandie

En 2023, les dossiers de notre bassin qui ont connu une forte dynamique sont les suivants :

- L'industrie et les économies d'eau.
- La désimperméabilisation et la renaturation. En effet, la moitié du montant de 120 millions d'euros du Fonds vert concernait le bassin Seine-Normandie.
- Les renaturations, acquisitions et restaurations des zones humides dont les surfaces ont presque doublé depuis le début du programme.

Également, nous avons essayé de mener des études pour avoir de la visibilité sur certains sujets, notamment sur la REUT afin de connaître les sites qui s'y prêteraient davantage, et sur la tarification progressive pratiquée dans notre bassin.

Enfin, nous souhaitons mettre l'accent sur ces trois sujets :

- La réalisation d'études sur les volumes prélevables pour laquelle un appel à projets sera lancé avec une prise en charge à 100 % exceptionnelle de l'agence, parce que nous rencontrons la difficulté qu'elles soient menées pour des raisons de gouvernance.
- Les PSE axés sur la réduction des produits phytosanitaires et des intrants, sur lesquels nous avons travaillé en 2023 afin que les collectivités s'en emparent facilement.
- Le renforcement des aides à l'animation des SAGE, avec une action sur l'articulation entre les outils de planification et les documents d'urbanisme pour laquelle nous prévoyons une plateforme destinée aux collectivités.

Marc HOELTZEL, directeur général de l'agence de l'eau Rhin-Meuse

Trois axes ont fortement mobilisé notre bassin. Le premier est celui la qualité, que ce soit sur l'assainissement ou le volet agricole. Nous avons notamment une très bonne dynamique sur les PSE et les actions foncières mobilisant les outils nouveaux, qui se sont amplifiés avec le Plan eau. Le deuxième axe concerne la renaturation de la ville, au-delà de la mobilisation du Fonds vert, avec une forte dynamique qui s'amplifiera dans le cadre du 12^{ème} programme. Le troisième axe est celui de la disponibilité de la ressource en eau, relative à la lutte contre les fuites et à la sécurisation en matière d'eau potable. Depuis l'été 2022, sa dynamique est forte, ce qui est nouveau pour nous. Nous assistons à un regain de demandes des sites industriels, notamment des 8 sites qui figurent parmi les 50 sites nationaux. La dynamique du monde agricole est également nouvelle pour nous, raison pour laquelle nous avons lancé un appel à projets. Concernant les particuliers, des opérations collectives fonctionnent bien, notamment celle ayant trait à la récupération des eaux de pluie.

Il émerge des 7 réunions territoriales que nous avons tenues une accélération des financements sur l'agriculture à hauteur de 40 %, tout comme sur les sujets de renaturation des villes et d'eaux

pluviales, ainsi qu'une augmentation des solutions fondées sur la nature, la sécurisation en matière d'eau potable et l'assainissement. Nous attendons les arbitrages nationaux sur la redevance pour pollution diffuse ou la redevance biodiversité mais, sans celles-ci, nous devrions parvenir à un rééquilibrage de la part payée par les ménages qui passerait d'environ 82,5 % à 77 %. Malgré tout, nous attendons un véritable signal de « justice fiscale » par rapport au monde agricole.

Martin GUTTON, directeur général de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

Dès mars 2023, notre bassin s'était préparé à un plan de résilience sur deux ans pour accompagner le Plan eau, avec un sujet planification et une trajectoire de sobriété prévoyant 10 % d'économies d'eau. Désormais, nous invitons les CLE à travailler rapidement sur leurs trajectoires de sobriété, sachant que 90 % du bassin est couvert par des territoires de SAGE. Des appels à projets et d'autres dispositifs sont prévus pour accompagner les grandes actions du Plan eau.

Je vous invite à consulter le site Acteurs Publics qui nous a remis une Victoire pour la mise en place d'accords de résilience. Nous avons retenu 17 territoires qui avaient connu des tensions de ressource en eau potable en 2023, sur lesquels nous avons décliné les actions du Plan eau s'articulant autour de la sobriété ou de l'amélioration de la gouvernance locale par exemple, qui est un véritable sujet, y compris dans les EPCI pour s'emparer pleinement de l'ensemble des compétences dans le domaine de l'eau. Le montant des études et des travaux demandés s'élève à 120 millions d'euros, dont 60 millions d'euros d'aides de l'agence de l'eau pour 2023 et 2024.

Concernant le financement du 12^{ème} programme, nous sommes au milieu du gué pour reprendre la formule du ministre BÉCHU. Nous plaçons de grands espoirs dans la trajectoire de fiscalité agricole, parce qu'il nous semble important que tous les acteurs participent au financement.

Nicolas CHANTEPY, directeur général adjoint de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse

Notre comité de bassin a adopté la trajectoire de sobriété en décembre 2023. Nous avons déjà lancé deux appels à projets, le premier portant sur la sécurisation de l'alimentation en eau potable et le second sur la sobriété en eau des acteurs économiques. Nous avons également lancé un appel à manifestation d'intérêts visant à favoriser l'émergence de solutions d'adaptation innovantes fondées sur la nature. 67 projets ont été retenus, portés par des collectivités, des interprofessions, les filières fruits et vin, l'hôtellerie de plein air et les chambres consulaires.

Ainsi, nous avons révisé le 11^{ème} programme pour abonder ces trois appels à projets de 65 millions d'euros supplémentaires, mais également des MAE. Nous avons procédé à une première augmentation d'un centime des redevances pour pollution domestique et de 40 % pour l'irrigation.

S'agissant du 12^{ème} programme, plus de 125 millions d'euros d'interventions supplémentaires sont budgétés, ce qui représente presque 30 % de notre capacité d'investissement. La situation d'EDF avec les centrales nucléaires permet de résoudre à 95 % l'équation financière. Les orientations de notre 12^{ème} programme visent à amplifier les actions menées dans le 11^{ème} programme, à savoir le petit cycle de l'eau et les aides en faveur de l'agriculture, avec une disposition nouvelle qui est celle de la récupération des eaux de toiture pour l'abreuvement du bétail.

Guillaume CHOISY, directeur général de l'agence de l'eau Adour-Garonne

Sur notre bassin, les choix fiscaux ont été optés dès octobre 2023, avec une trajectoire fiscale de 78 % et l'augmentation du budget des dépenses de 90 millions d'euros supplémentaires à partir de 2024. Déjà 279 projets ont été ciblés en 2023 dans le cadre du Plan eau, pour 20 millions d'euros d'aides. Nous avons également adopté une stratégie de sobriété prévoyant 10 % d'économies d'eau, soit 200 millions d'euros d'économies à trouver sur la période pour l'ensemble

des usages (industrie, eau potable et agriculture). Les économies réalisées sur les prélèvements estivaux de l'agriculture dans les territoires en tension permettront de sécuriser l'agriculture et le développement de l'irrigation dans les territoires qui ne sont pas en tension.

De plus, nous avons adopté une stratégie de REUT. La difficulté d'instruction dans les départements fait effectivement partie de nos points d'attention. Plus de 450 collectivités réfléchissent à un projet dans notre bassin. 50 projets ont déjà été déposés et 8 projets actés sont en cours d'élaboration.

En avril 2023, un pacte a été signé par l'ensemble des acteurs pour sécuriser la transition agricole en eau et assurer une gestion quantitative et qualitative dans les bassins aux captages prioritaires que nous avons triplés. Dans quelques jours, il sera proposé à notre conseil d'administration d'engager 73,3 millions d'euros sur les MAEC.

Aussi, nous avons lancé une délibération sur l'accès à l'eau et sa sécurisation. En 2023, 10 millions d'euros ont été engagés sur la sécurisation des ouvrages, ce qui a permis de stocker 50 millions de mètres cubes supplémentaires. En 2024, 23 millions seront engagés avec une expansion aux territoires en tension.

Par ailleurs, 44 projets de sécurisation de l'eau potable pèsent lourd dans notre bilan, étant les suites de 2022 et qui connaissent parfois une difficulté de gouvernance, même si les collectivités s'organisent.

En outre, nous avons lancé avec la Banque des Territoires un appel à projets sur le renouvellement des canalisations d'eau potable. 67 dossiers ont été engagés pour 45 millions d'euros de travaux. Nous avons également lancé un appel à projets sur l'efficacité de l'eau, pour lequel nous avons reçu 200 projets, soit 70 millions d'euros de travaux et 70 millions d'euros d'aides attendues, dont 16 millions d'euros à destination de l'agriculture.

Notre budget 2024 s'élèvera exceptionnellement à 380 millions d'euros et les prospects des dossiers déposés se hisseront à 550 millions d'euros.

Najib MAHFOUDHI, direction de l'eau et de la biodiversité

Cinq mesures concernent particulièrement les outre-mer :

- Les solutions fondées sur la nature, pour lesquelles l'objectif est de recenser 10 projets. Au premier appel à projets, 5 projets ont été remontés par les outre-mer.
- Accompagner les territoires sur le volet GEMAPI. Une approche d'accompagnement est en cours avec la Guadeloupe. Certains EPCI de la Guyane sont également compétents.
- La mesure 40 du Plan eau qui est la mesure financière la plus forte, avec 35 millions d'euros supplémentaires au titre de la solidarité inter-bassins dont 15 millions d'euros cette année de façon transitoire, soit 200 millions d'euros d'investissements au total qui seront mobilisés. La mesure réservant 1 million d'euros en ingénierie renforce le Plan eau. Des postes ont été ainsi financés en Guadeloupe, à Mayotte, en Martinique et en Guyane.
- La mesure 42 qui n'existait pas dans les contrats de progrès du Plan eau DOM. La circulaire qui cadre ce plan est en cours de révision. Nous y avons intégré un paragraphe qui décline un objectif de politique sociale de l'eau et un objectif de politique tarifaire.
- L'accompagnement des offices de l'eau, notamment sur la sécurisation de la redevance et la clarification de leur gouvernance, que nous poursuivons.

Sur la sobriété, dans le cadre d'une mesure qui s'inscrit dans le PLF 2024, 10 millions d'euros seront dédiés à l'accompagnement du secteur industriel.

Enfin, une dotation spécifique de 5 millions d'euros vise à aider la Guadeloupe et Mayotte notamment à lutter contre les points noirs.

Jean LAUNAY, président du CNE

Merci à toutes et tous.

La prochaine réunion aura lieu le 25 avril.

La séance est levée à 16 heures 50.